COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 23 JUIN 2016

n° 36

page 1/2

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (26): M. ABELIN, Mme LAVRARD, MM. MELQUIOND, MIS, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. DUMAS, Mme PETIT, M. BRAILLARD, Mme AZIHARI, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHLIPPONNEAU, MM. PREHER, Mme CASSAN-FAUX, MM. ERGUL, BENDJILLALI, Mme MESLEM, MM. GAILLARD, GUERIN, Mme MERY, M. GANIVELLE, Mme WEINLAND, M. MICHAUD, Mme BRARD.

POUVOIRS (11):

Mme RABUSSIÈR mandant a pour mandataire M. MEUNIER M. MAUDUIT mandant a pour mandataire M. ABELIN M. BAUDIN, mandant a pour mandataire M. PREHER Mme FARINEAU mandant a pour mandataire Mme LAVRARD M. LAURENDEAU mandant a pour mandataire M. DUMAS M. BEAUDEUX mandant a pour mandataire M. MIS Mime MONTASSIER mandant a pour mandataire M. MELQUIOND Mme LEBORGNE mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK Mme COTTEREAU mandant a pour mandataire Mme BOURAT Mme METAIS mandant a pour mandataire Mme MERY M. AUDEBERT mandant a pour mandataire Mme BRARD

EXCUSES (2): M. BARAUDON, Mme PESNOT-PIN

Nelly CASSAN-FAUX a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Claude GAILLARD

<u>OBJET</u>: Programme européen « Unité et diversité » en faveur de l'inclusion sociale et de la jeunesse. Convention de partenariat et tarification pour une rencontre à Piła (Pologne) en septembre 2016.

Depuis le 2 octobre 1993, les communes de Châtellerault (France) et Pila (Pologne) ont signé un jurnelage manifestant leur volonté de faciliter les échanges et la coopération au profit de leurs citoyennes et citoyens.

En 2015, Pila a pris l'initiative de proposer à ses partenaires européens le projet « Unité dans la diversité», soutenu par l'instrument financier de la communauté européenne « l'Europe pour les citoyens — mesure 1.2 - réseaux de villes jumelées ». Les partenaires ont décidé de coopérer autour de la thématique « solidarité en crise ». La commune de Châtellerault a manifesté fin février 2016 son accord de principe, permettant le dépôt du dossier par Pila — chef de file du projet, et mandataire financier de l'Union Européenne. L'activité se déroulera du 14 au 18 septembre 2016 à Pila.

Près de deux cents participants, dont une vingtaine de châtelleraudais sont attendus en Pologne: 70% des participants aux ateliers seront des jeunes (15-30 ans), dans le cadre d'ateliers culturels organisé à Pila. 30% des participants sont des personnalités qualifiées, un élu, des représentants associatifs et des professionnels impliqués dans le travail jeunesse, (dans les deux collectivités, à l'équipe de prévention ou en maisons de quartiers), de l'accès à l'emploi (mission locale Nord Vienne), de l'éducation (école de la 2ème chance).

La communauté d'agglomération et la commune de Châtellerault sont amenées à coopérer au titre de leurs compétences respectives en matière de gestion des équipements culturels, de cohésion sociale et de politique de la ville pour la C.A.P C, de politique d'éducation en faveur de la jeunesse et d'action internationale pour la commune de Châtellerault.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 23 JUIN 2016

n° 36

page 2/2

Les activités prévues amènent à mettre en place une convention VILLE – CAPC organisant la coopération entre services municipaux et communautaires et l'engagement de dépenses sur chacun des budgets, à organiser la perception des recettes auprès des participants.

La tarification est différenciée selon le statut des participants : accompagnateurs adultes / encadrants de structures, d'une part, jeunes de moins de 30 ans, d'autre part. Le dispositif doit être opérationnel dès l'accord de la commission européenne notifié.

* * * *

VU les articles L.1115-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs à la coopération décentralisée ;

VU la convention de jumelage entre les communes de Châtellerault et Pila du 02 Octobre 1993 :

VU le dossier de candidature de Pila, mandataire financier de l'union européenne,

CONSIDERANT que l'organisation de ce programme nécessite de signer une convention entre la commune et la CAPC dès l'accord de la commission européenne notifié ;

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la CAPC;
- d'adopter la tarification suivante pour les participants à la rencontre multilatérale du 14 au 18 septembre 2016 à Pila :
- prix coûtant, facturé par la compagnie aérienne, pour les adultes et professionnels encadrant les groupes de jeunes;
- 45,00€ pour les jeunes participants, mobilisés par les associations et institutions partenaires du projet.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Publié à la mairie, le 30/06/16

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique